

PREFECTURE
TERRITOIRE de BF

22 SEP. 2021

- Service Courrier

**PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU
JURY DU CONCOURS D'ASSISTANT DE
CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES
BIBLIOTHEQUES - Session 2021**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort,

VU

- ✚ la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✚ la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- ✚ le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française
- ✚ le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- ✚ le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- ✚ le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale
- ✚ la liste des membres des jurys de concours et examens prévus pour le recrutement aux grades cadres d'emplois de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale dressée par le Président du centre de gestion de Belfort,
- ✚ les conventions signées entre les centres de gestion non conventionnés et le centre de gestion du Bas-Rhin,
- ✚ la convention cadre pluriannuelle du 10 juin 2011 relative au fonctionnement des centres de gestion de l'Interrégion Est dans le domaine des concours et examens pour les fonctionnaires de catégorie B transférés,
- ✚ l'arrêté n°2020-66 du 20 septembre 2020 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

✚ **ARRETE**

Article 1

Les membres du jury des concours externe, interne et troisième concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, sont désignés comme suit :

- M. Eric KOEBERLE, Maire de Bavilliers,
- M. Gérard GALLIOT, Personne qualifiée,
- Mme Isabelle RONDOT, Représentante syndicale, Rédactrice Principale de 1^{ère} classe,
- Mme Françoise RAVEY, Maire de Morvillars,
- Mme Françoise MOUGNE, Représentante du CNFPT, Directrice de Médiathèque,
- Mr Jean-Christophe TAMBORINI, Chargés d'études des archives départementales de Belfort.

Article 2

Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort,
- transmis aux Présidents des centres de gestion de l'Interrégion Grand Est,
- publié au recueil des actes administratifs du département du Territoire de Belfort.

Fait à BELFORT, le 20 septembre 2021

Pour le Président, le Président Délégué


Eric KOEBERLE



PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

22 SEP. 2021

- Service Courrier -